

Bien que les travaux de cadastre concernent des villes, les crédits sont normalement versés aux gouvernements des États, qui assurent ensuite la coordination pour toutes les villes se trouvant sur leur territoire. On a pu voir, toutefois, des cas de villes qui géraient leur propre programme de remise à jour cadastrale. Les versements sont effectués selon deux phases de projet :

- la phase 1 est la phase de planification et de préparation, au cours de laquelle sont développés les objectifs et les stratégies du projet. Le résultat est un rapport qui est utilisé pour appuyer une demande de fonds à *BANOBRAS* pour la réalisation de la phase 2. Un rapport typique comporte une définition du problème, une stratégie de modernisation, un plan d'action et une étude d'impact fiscal. Normalement, ce travail doit être effectué par une firme possédant l'expérience des systèmes d'information géographique (SIG) et des méthodes de mensuration cadastrale. Le budget pour cette phase peut varier entre 5 000 et 70 000 dollars US;
- la phase 2 est la mise en application du plan développé à la phase 1. Le budget varie entre 2 et 7 millions de dollars US pour un État. Les travaux de topométrie sont souvent séparés, dans les soumissions, des achats d'équipement et des honoraires de consultation.

Les firmes canadiennes peuvent participer à ce programme à condition d'avoir une présence légale et permanente au Mexique. Ceci peut se faire par l'intermédiaire d'un représentant ou par un accord de coentreprise. Les soumissions pour les deux phases doivent se conformer aux dispositions de la *Ley de Adquisiciones, Arrendamientos y Prestación de Servicios Relacionados con Bienes Muebles y su Reglamento*, la Loi sur les acquisitions, les locations et la prestation de services relatifs à des biens meubles et son règlement.

La plupart des appels d'offres sont organisés par les États. Bien qu'ils soient publiés dans le *Diario Oficial*, le Journal officiel, et dans les quotidiens de l'État, ce sont fréquemment des appels d'offres restreints. *BANOBRAS* tient à la disposition des maîtres d'œuvre de projet une liste des entreprises qui font du travail cadastral. Les fournisseurs doivent être approuvés par *SEDESOL* ou *BANOBRAS*, selon le mode de financement.

LA COMMISSION FÉDÉRALE DE L'ÉLECTRICITÉ

La *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale de l'électricité, est la principale société de distribution d'électricité du Mexique. Elle a pour responsabilités la production et la distribution d'électricité à toutes les régions du Mexique, sauf la vallée de Mexico où ces services sont assurés par la *Compañía de Luz y Fuerza del Centro (LyF)*, Compagnie d'éclairage et d'électricité du Centre. Compte tenu de la nature des activités de la *CFE* et de l'étendue de son territoire, les systèmes d'information géographique (SIG) et la géomatique en général sont des éléments critiques à la fois pour sa planification et pour son exploitation.

Selon les représentants de la *CFE* consultés pour la préparation de ce profil sectoriel, la Commission utilise des techniques et des produits assez évolués : le système GENAMAP pour l'information géographique, ORACLE pour le développement et la gestion de la base de données, et HOT comme gestionnaire de base de données. Le système comprend aussi Cadpad, d'Asea Brown Boveri (ABB), pour aider à planifier la distribution.